

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE638

présenté par
M. Armand, rapporteur

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« point de pourcentage »,

par le symbole :

« % »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature législative visant à remplacer les mots "point de pourcentage" par "%".